

[lecourriercauchois.fr](https://www.lecourriercauchois.fr)

Saint-Valery-en-Caux. Violences sexuelles à l'internat : le procès de l'assistant d'éducation s'est ouvert devant parents et enfants

Nicolas Durand

5-6 minutes

"Vous avez, Monsieur, une attirance sexuelle pour les mineurs. Si cela peut vous économiser quelques séances chez le psy, on le sait tous ici", a lancé la substitut du procureur Marine Ugen lors de cette première journée d'audience.

Ce mardi 16 septembre, s'est ouvert le procès, qui dure deux jours, de l'assistant d'éducation accusé d'agressions sexuelles, d'attouchements sexuels ou encore de corruption de mineurs à l'internat du collège de Saint-Valery-en-Caux. L'individu est suspecté de faits de même nature au sein du club de football de Saint-Pierre-de-Varengueville.

Plus de vingt victimes sur le banc des parties civiles

En prison depuis plus de deux ans, l'homme, âgé de 29 ans, se présente dans le box des accusés. Vêtu de blanc, quelque peu voûté, il écoute la longue énumération des faits, qui a nécessité une bonne dizaine de minutes. Il est reproché à l'ex-assistant d'éducation d'avoir obligé deux mineurs âgés de 11 ans à pratiquer une fellation mutuelle au collège de Saint-Valery-en-Caux. Le prévenu est suspecté de masturbations sur deux jeunes élèves de ce même établissement dans leur chambre d'internat. La justice le soupçonne d'avoir caressé les enfants lors du réveil, dans les cheveux, sur le torse, sur le bassin ou encore sur les parties génitales.

"Il a fait tout ça pour détruire nos vies, notre enfance, notre insouciance. Personne ne pourra jamais nous réparer, aucune peine ne pourra nous faire aller mieux"

L'individu est également poursuivi pour avoir cherché à obtenir des photographies d'élèves dénudés contre de l'argent, via le réseau social Snapchat. "A la base il était sympa, il prenait la confiance des gens. Il a fait tout ça, pour détruire nos vies, notre enfance, notre inconscience", témoignait à la barre une jeune victime de l'internat. *Personne ne pourra jamais nous réparer, aucune peine ne pourra nous faire aller mieux*".

Des caresses et des gestes déplacés au club de foot

Au sein du club de Saint-Pierre-de-Varengueville, les faits reprochés sont de même nature : attouchements, caresses et gestes déplacés. En plus, il a obligé les enfants à prendre des douches nus. "Pour la cohésion d'équipe", justifie-t-il. Il est accusé d'avoir encouragé un enfant à regarder un film à caractère pornographique, tout en l'incitant à se masturber.

"J'estime qu'il a une tendance pédophile et homosexuelle, avance à la barre une victime, désormais majeure, qui pratiquait le football dans l'association. "Il était parfaitement conscient de ce qu'il faisait. Lors de la douche, il a volontairement retiré ses mains qui se trouvaient devant mes parties génitales. Il m'a également fait de nombreux câlins forcés, avec des bisous dans le cou, des caresses, passant de la cuisse au bassin."

"J'aimerais qu'il puisse faire le travail de reconnaître, le but c'est que les enfants aient une justice"

Les agissements retenus contre le prévenu ont été révélés grâce à une autre assistante d'éducation au collège de Saint-Valery. Le 9 juin 2023, Nolwen transmet à la gendarmerie une vidéo où on aperçoit le jeune homme en train de faire des bisous dans le cou et des caresses à un enfant dans la salle de cinéma de l'internat.

"J'aimerais qu'il puisse faire le travail de reconnaître. Le but, c'est que les enfants aient une justice", confie l'ancienne collègue. " L'autre volonté, c'est de faire la lumière sur le phénomène 'pas de vagues' lorsqu'il s'agit de protéger les institutions. Si mon chef d'établissement, reconnu coupable de menaces contre moi dans mon statut d'agent de l'Etat, avait réussi à me bloquer, on aurait eu une affaire comme à Bétharram. En 2025, ce n'est plus possible."



"On ne protège pas l'institution en sacrifiant des innocents, sinon on crée une machine à broyer les enfants", estime l'ancienne collègue du prévenu, qui a dénoncé les faits. -
Nicolas Durand

Des faits reconnus en demi-teinte

Dans le box des accusés, l'individu reconnaît certains faits, notamment les masturbations et les caresses. Toutefois, il tente de se défendre en expliquant qu'elles ont été réalisées à la demande des enfants. *"Il voulait savoir comment s'y prendre"*, ajoute-t-il.

Pour d'autre fait, comme la fellation il nie en bloc, devant des familles et des enfants en pleurs dans la salle. *"Je les ai surpris en ouvrant la porte de la chambre, ça a duré deux secondes"*, répond-il. L'ex-coach sportif qualifie, tout de même, ses comportements de "

détestables, dégueulasses et inacceptables, et certainement dus à un manque d'affection".
Malgré un panel de victimes 100 % masculines, âgées de 11 à 15 ans, il repousse toute attirance pour les mineurs comme pour les garçons.

A l'issue de cette première journée d'audience, il réitère ses excuses envers les enfants et les familles, dont certaines "*n'ont pas l'impression qu'il comprenne grand-chose*".

Jusqu'à la décision du tribunal correctionnel qui devrait intervenir mercredi 17 septembre, le prévenu reste présumé innocent.